



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02314

Numéro SIREN : 522 149 566

Nom ou dénomination : PROJECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2014 sous le numéro de dépôt A2014/013850



4491065

Dénomination : PROJECTURE
Adresse : 17 avenue Gambetta 69160 Tassin-la-demi-lune -
FRANCE-
n° de gestion : 2010B02314
n° d'identification : 522 149 566
n° de dépôt : A2014/013850
Date du dépôt : 03/06/2014

Pièce : Rapport du commissaire aux apports



4491065



RSM CCI Conseils

Audit - Expertise - Conseil

2 bis, rue Tête d'Or - 69006 LYON
T +33 (0) 4 72 69 19 19 - F +33 (0) 4 72 69 19 10
www.rsm-cciconsils.fr

Associés

Nicolas BARIOZ
Sébastien BOUZARD
François de BUSTAMANTE
Christophe DEMEURE
Gael DHALLUIN
Alain GRILLE
Jean-Pierre HORTEUR
Pierre-Michel MONNERET
Jean-Marc MOREL
Jean-Marc PENNEQUIN
Jean-Yves PERROT
Jean-Michel REY
Arnaud RICOME
Alain ROUX

Directeur de Mission Associé

François-Régis de MONJOUR
Bertrand DUFOUR

Diplômés experts-comptables

Patrick BIOLLEY
Jean-Charles BREVET
Christian de CHIFFREVILLE
Cyrille FAYETTE
Houssam HAMZÉ
Evelyne JOURDAN
François de LAUBIER
Daniel VALENTINE
Raphael VILLARD

RSM CCI Conseils
est une société
indépendante
associée de RSM France
membre du réseau RSM

PROJECTURE

SAS AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

17 AVENUE GAMBETTA

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'APPORT EN NATURE DE TITRES
DE LA SOCIETE LCH INVEST SAS
APPARTENANT A LA SARL OOUVERTURE
A LA SOCIETE PROJECTURE SAS

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'APPORT EN NATURE DE TITRES
DE LA SOCIETE LCH INVEST SAS
APPARTENANT A LA SARL OOVERTURE
A LA SOCIETE PROJECTURE SAS

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur Ignace VANTORRE agissant en qualité de Gérant de la société OOVERTURE, associé unique de la société PROJECTURE S.A.S, concernant l'apport en nature de titres de la société LCH INVEST S.A.S à votre société, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 236-10 du Code de commerce.

La valeur de l'apport en nature a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport en nature de titres signé par les représentants des sociétés concernées en date du 12 mai 2014. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la bénéficiaire des apports.

1 PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Les personnes concernées

- La société **OOVERTURE**, Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 000 €, dont le siège social est 17 avenue Gambetta, 69160 TASSIN LA DEMI LUNE, Immatriculée sous le numéro 491 633 541 RCS LYON,
- La société **PROJECTURE**, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est 17 avenue Gambetta, 69160 TASSIN LA DEMI LUNE, Immatriculée sous le numéro 522 149 566 RCS LYON,

1.2 Le but de l'opération

Votre société PROJECTURE S.A.S a été constituée à l'initiative de la société OOVERTURE, société holding détenant un certain nombre de participations dont les titres de LCH INVEST. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une opération de réorganisation des participations de OOVERTURE.

Il vous est proposé d'approuver l'apport de la pleine propriété de 3 500 parts de la société LCH INVEST, apport qui serait rémunéré par l'attribution de parts de la société PROJECTURE à émettre par celle-ci à la valeur nominale de 10 € par part, soit au total 101 850 parts.

1.3 Description et évaluation des apports

Les apports effectués représentent 3 500 parts en pleine propriété de la société LCH INVEST sur les 4 500 parts composant le capital de la société. Cet apport peut être décomposé de la façon suivante :

- La société OOVERTURE 3 500 parts

La société LCH INVEST a été valorisée à 1 310 000 €.

Cette valorisation est composée de plusieurs éléments :

- Le capital social de la société,
- La réserve légale,
- Les résultats attendus du dénouement des opérations en cours.

1.3.1 Le capital social de la société

Le capital social de la société est composé de 4 500 parts dont la valeur nominale est de 10 €, soit un capital social de 45 000 €.

1.3.2 La réserve légale

La réserve légale s'élève à 5 000 € et a été dotée dès la clôture du premier exercice au 30 novembre 2011.

1.3.3 Les résultats attendus du dénouement des opérations en cours

Les résultats attendus sur le dénouement des opérations de cession des stocks détenus au 31 août 2014, s'élèveraient à un montant de 1 260K €.

1.3.4 Récapitulatif de la valorisation totale

Capital social	45 K€
Réserve légale	5 K€
Cumul des résultats	1 260 K€
Total =	1 310 K€

Soit un prix par part de 291,11 €.

1.4 Valeur des apports

Sur la base des valorisations ci-dessus décrites, les apports de la société OOVERTURE ressortent à :

OOVERTURE 3 500 parts soit 1 018 885 €

1.5 Rémunération des apports

	Parts	Nominal
OOVERTURE	101 850	1 018 500 €
Total	101 850	1 018 500 €

2 DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences accomplies

En l'exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

Nous avons ainsi procédé :

- A la prise de connaissance des entreprises concernées et des motifs de l'opération,
- A l'examen des documents juridiques et comptables desdites entreprises,
- A l'examen des documents relatifs à l'opération,
- A l'examen des données chiffrées utilisées,
- A l'examen des données de la période intercalaire telles qu'elles ressortent du reporting et du budget établis par la société.

Nous avons procédé à une analyse de la valorisation proposée et nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette méthode au regard d'autres méthodes pouvant être utilisées dans le même secteur d'activité.

2.2 Appréciation de la valeur des apports

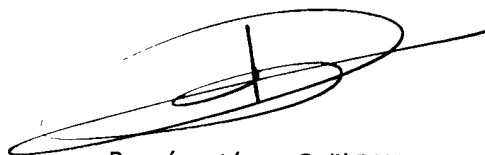
Les travaux menés, et notamment la confrontation de ces valeurs avec des méthodes alternatives, dont les méthodes couramment appliquées pour ce type d'activité, nous ont permis de nous assurer que :

- les règles adoptées sont conformes en la matière,
- le niveau de résultat retenu pour la valorisation est un résultat tenant compte d'une part de risque sur le dénouement des opérations,
- le dénouement des opérations à la date de notre intervention permet de confirmer que ce résultat sera au moins supérieur à 1 260 K€,
- les résultats obtenus se situent dans les fourchettes de marges observées dans la profession.

3 CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 1 018 500 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Lyon, le 28 mai 2014
Le Commissaire aux Apports :
RSM CCI Conseils



Représenté par Gaël DHALLUIN
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON